

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

Représentant légal de _____

(Barrer la mention inutile)

- **Autorise** l'Amicale Laïque Héricourt à photographier ou à filmer mon enfant lors des entraînements ou lors de compétitions et à utiliser son image dans le cadre de la communication du club (presse, site...)

- **N'autorise pas** le club à photographier ou à filmer mon enfant.

Conformément à la loi, le libre accès aux images qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de ces images si je le juge utile.

La photographie ou le film ne seront pas communiqués à d'autres personnes, ne donneront lieu à aucune rémunération et ne seront pas utilisés à d'autres usages.

Le: ____/____/____

Signature des parents précédée de la mention
"lu et approuvé".

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs exclusivement)

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

Représentant légal de _____ autorise celui-ci/ celle-ci

:

- à participer aux activités de l'association pour la saison 2025/2026 et à faire du badminton en compétition.

- à être véhiculé par un animateur, un entraîneur ou un parent de l'ALH, sur les lieux des compétitions ou autres.

En cas d'urgence, j'autorise par ailleurs pour mon enfant, toute intervention médicale qui pourrait s'avérer nécessaire.

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

- Père : _____ Tél : _____

- Mère : _____ Tél : _____

- Autre : _____ Tél : _____

Précisions médicales utiles (Allergies, asthme...)

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne ce soit, auparavant assuré de la présence sur place d'un responsable de l'association. De plus, un enfant n'a pas le droit de quitter seul l'enceinte de sport dans laquelle il se trouve, sans avoir prévenu, et qu'il soit accompagné par l'un de ses parents ou un proche qui ce sera fait connaître auprès d'un des responsables présents. Dans le cas où l'enfant quitte le gymnase sans prévenir, ni le club, ni les encadrants du créneau ne pourront être tenus responsables.

Attention : pendant les vacances scolaires les créneaux jeunes ne sont pas assurés.

J'accepte le règlement intérieur (affiché au siège social)

J'ai pris connaissance des conditions d'assurance liée à la licence FFBAD (documents à votre disposition sur le site).

Le: ____/____/____

Signature des parents précédée de la mention

"lu et approuvé".